

Lyon, le 27 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon poursuit sa politique de soutien aux commerces de proximité

La Commission permanente de la Métropole de Lyon, réunie lundi 26 janvier, a voté une enveloppe de 103 000€ au profit de 6 structures de management de centre-ville afin de maintenir, dynamiser et diversifier les activités commerciales des territoires.

Les associations de management de centre-ville réunissent au sein d'une même structure des acteurs différents qui par leurs échanges continus et en additionnant leurs forces permettent d'aboutir à des solutions pragmatiques pour promouvoir, valoriser et améliorer l'attractivité du centre-ville en développant par exemple l'accessibilité, la qualité de vie, la sécurité et l'offre commerciale.

Sur la base des bilans d'aides de l'année 2025, la Métropole de Lyon renouvelle son soutien financier au profit de 6 structures d'animation : la Commune de Neuville-sur-Saône, la Commune de Givors, l'association Lyon 7 Rive Gauche, l'association My Presqu'île, l'association Oullins centre-ville et la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU). Au total ce sont 103 000€ qui seront versés à ces structures de management de centre-ville.

Avec ce financement, les structures vont pouvoir mettre en œuvre leurs différents plans d'action :

- Des animations portées par les associations de commerçants visant à augmenter la fréquentation en centre-ville, et notamment lors d'actions évènementielles (fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, fêtes des pères et mères...)
- Des actions de communication pour revaloriser les centres-villes et donner envie aux clients de venir y flâner et d'y faire leurs achats. Des actions de marketing territorial seront également mises en place.
- L'accompagnement et le développement économique et commercial des communes en facilitant la professionnalisation des commerçants, en proposant un suivi des nouveaux et anciens commerces.
- De la prospection et de l'accompagnement des évolutions du marché pour favoriser la venue d'investisseurs et de clients.
- L'identification et l'occupation de cellules commerciales vacantes.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions se faire dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CMA Auvergne-Rhône-Alpes Lyon Métropole, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et les six structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain.